



Agence spatiale
canadienne

Canadian Space
Agency



Agence spatiale canadienne

2026-2027

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé

le 30 juin 2026

**Compte rendu de la gestion
pour le trimestre terminé le 30 juin 2026**

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté
par le Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, 2026
Numéro de catalogue : ST96-16F-PDF
ISSN : 2564-4254

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, comme le prévoit l'article 65.1 de *la Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe, mais a été examiné par les membres du Comité d'audit de l'Agence spatiale canadienne (ASC), qui sont satisfaits de sa présentation et de son contenu. Ce rapport doit être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2026-2027](#)¹.

1.1 Mandat et activités de programmes

L'ASC a pour mandat *de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant sociaux qu'économiques*.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le mandat et le cadre ministériel des résultats de l'ASC dans le dernier Plan ministériel¹.

¹ Les données financières présentées à titre de dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses (BPD) et le plan ministériel peuvent différer des autorisations disponibles présentées dans ce Rapport financier trimestriel (RFT). Les données du plan ministériel comprennent une estimation des rajustements au BPD pour l'année complète, tandis que le RFT présente uniquement les autorisations accordées à ce jour, via le processus du budget des dépenses (c.-à-d. BPD).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel (RFT) a été préparé en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations, joint à ce rapport, inclut les autorisations de dépenser de l'ASC accordées par le Parlement et utilisées par l'ASC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses (si applicable) pour l'exercice en cours. Il a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'informations financières à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

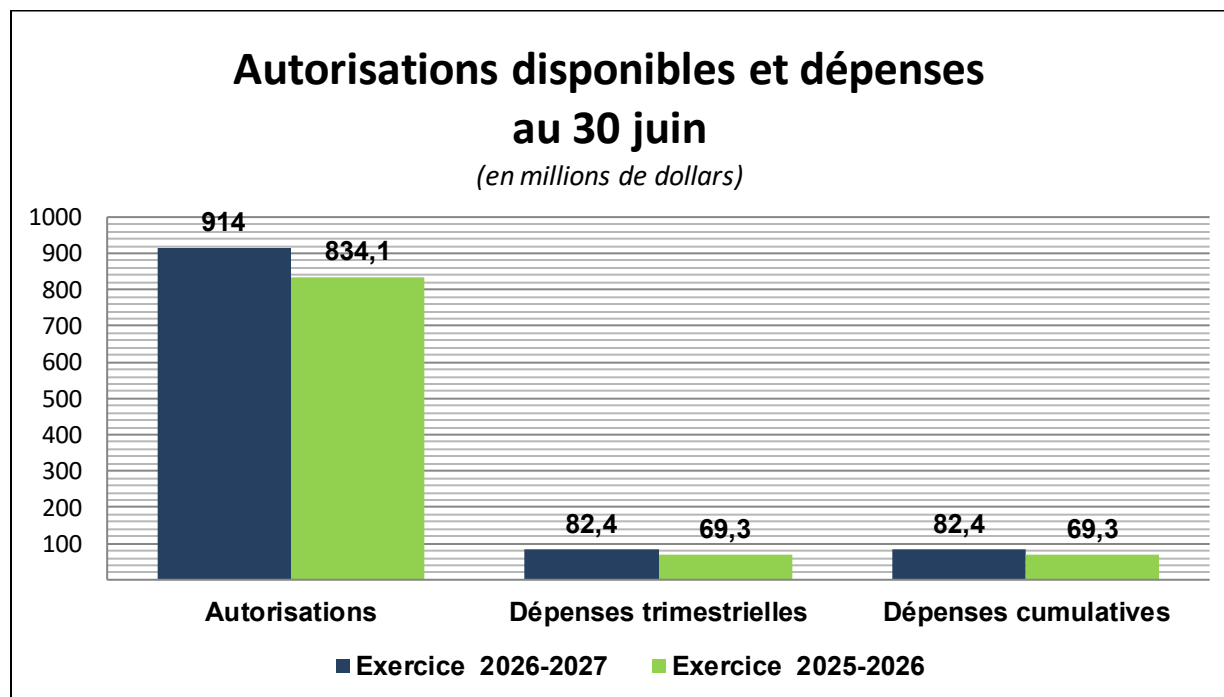
L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

L'ASC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, soit une comptabilité d'exercice partielle. La comptabilité d'exercice partielle inclut les déboursés ainsi que certains courus pour les salaires et les indemnités salariales.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 juin 2026.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections 2.1 et 2.2 ainsi que dans les tableaux en annexe.



Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué dans les Annexes.

2.1 Changements importants dans les autorisations (crédits totaux disponibles) entre les exercices 2026-2027 et 2025-2026

Les crédits totaux disponibles au 30 juin 2026 sont de 914 millions de dollars, qui représentent une augmentation de 80 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent (10%).

Autorisations (en milliers de dollars)	2026-2027	2025-2026	Variance	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	312 871	282 745	30 126	11%
Crédit 5 - Dépenses en capital	520 371	466 960	53 411	11%
Crédit 10 - Subventions et contributions	60 981	67 018	(6 037)	(9%)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	19 715	17 358	2 357	14%
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	86	50	36	72%
Autorisations budgétaires totales	914 024	834 131	79 893	10%

Autorisations liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)

Au 30 juin 2026, les autorisations totalisent 312,9 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 282,7 millions de dollars au 30 juin 2025, ce qui représente une hausse de 30 millions de dollars (11%).

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 25,4 millions de dollars pour les activités reliées au successeur de la Mission de Constellation RADARSAT.
- Une augmentation de 16,9 millions de dollars pour les activités reliées au projet Programme d'accélération de l'exploration lunaire (PAEL) - Véhicule utilitaire lunaire.
- Une augmentation de 15,8 millions de dollars pour les activités reliées à la mission de constellation Radarsat (MCR).
- Une diminution de 3,1 millions de dollars pour les activités reliées au projet Mission Aérosols, vapeur d'eau, nuages et leurs interactions avec le rayonnement (AVENIR) - Radiomètre imageur pour mesurer les émissions des nuages de glace mince dans l'infrarouge lointain (NuagIR).
- Une diminution 6,4 millions de dollars à titre de contribution de l'ASC à l'examen exhaustif des dépenses annoncées dans le budget de 2025.
- Une diminution de 10,7 millions de dollars pour les activités reliées au projet de la station spatiale internationale (SSI).
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

Autorisations liées au crédit 5 (dépenses en capital)

Au 30 juin 2026, les autorisations totalisent 520,4 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 467 millions de dollars au 30 juin 2025, ce qui représente une augmentation de 53,4 millions de dollars (11%).

L'augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 38,2 millions de dollars pour les activités reliées au projet de Canadarm3.
- Une augmentation de 19,8 millions de dollars pour les activités reliées à la Mission opérationnelle Canadienne (MOC) - Garde Feu (GF).
- Une diminution de 9,9 millions de dollars pour les activités reliées au projet Programme d'accélération de l'exploration lunaire (PAEL) - Mission canadienne de l'astromobile (rover) lunaire.

- Une diminution de 10,6 millions de dollars pour les activités reliées aux Interfaces robotisées externes de la station Gateway (GERI).
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

Autorisations liées au crédit 10 (subventions et contributions)

Au 30 juin 2026, les autorisations totalisent 61 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 67 millions de dollars au 30 juin 2025, ce qui représente une baisse de 6 millions de dollars (-9%).

Cette diminution s'explique principalement par les éléments suivants:

- Une augmentation de 2,3 millions de dollars pour le programme de contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne (ASE).
- Une diminution de 3,8 millions de dollars dans le programme global de subventions et contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales.
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre des crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

2.2 Changements importants dans les dépenses trimestrielles et cumulatives (crédits utilisés) entre les exercices 2026-2027 et 2025-2026

Les dépenses pour le trimestre terminé au 30 juin 2026 sont de 82,4 millions de dollars et représentent une augmentation de 13,1 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Dépenses par crédit au 30 juin

Dépenses par Crédit <i>(en milliers de dollars)</i>	2026-2027		2025-2026		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	42 072	42 072	33 919	33 919	8 153	8 153
Crédit 5 - Dépenses en capital	24 951	24 951	18 052	18 052	6 899	6 899
Crédit 10 - Subventions et contributions	10 431	10 431	12 988	12 988	(2 557)	(2 557)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 929	4 929	4 340	4 340	589	589
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires totales par Crédit	82 383	82 383	69 299	69 299	13 084	13 084

Dépenses liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)

L'augmentation de 8,2 millions de dollars des dépenses trimestrielles (24%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiement pour le programme canadien de la station spatiale internationale (SSI).

Dépenses liées au crédit 5 (dépenses en capital)

L'augmentation de 6,9 millions de dollars des dépenses trimestrielles (38%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiement du projet Canadarm3 et des Interfaces robotisées externes de la station Gateway (GERI).

Dépenses liées au crédit 10 (subventions et contributions)

La diminution de 2,6 millions de dollars des dépenses trimestrielles (-20%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE).

Dépenses par article courant au 30 juin

Dépenses par Article courant (en milliers de dollars)	2026-2027		2025-2026		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Personnel	31 374	31 374	27 653	27 653	3 721	3 721
Transports et communications	1 094	1 094	775	775	319	319
Information	244	244	67	67	177	177
Services professionnels et spéciaux	36 582	36 582	26 088	26 088	10 494	10 494
Location	619	619	914	914	(295)	(295)
Service de réparation et d'entretien	768	768	144	144	624	624
Services publics, fournitures et approvisionnements	353	353	337	337	16	16
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	918	918	316	316	602	602
Paievements de transfert	10 430	10 430	12 988	12 988	(2 558)	(2 558)
Autres subventions et paiements	1	1	17	17	(16)	(16)
Dépenses budgétaires totales par Article courant	82 383	82 383	69 299	69 299	13 084	13 084

Les dépenses totales de l'ASC enregistrées lors du 1^{er} trimestre 2026-2027 se chiffrent à 82,4 millions de dollars alors qu'elles étaient de 69,3 millions de dollars à la même période l'an passé. Ceci représente une augmentation de 13,1 millions de dollars (19%) par rapport à l'exercice précédent.

Les écarts significatifs, par article courant, sont les suivants :

Personnel

L'augmentation de 3,7 millions de dollars des dépenses trimestrielles (13%) s'explique principalement par une augmentation des effectifs de l'ASC pour soutenir le programme d'exploration spatiale.

Services professionnels et spéciaux

L'augmentation de 10,5 millions de dollars des dépenses trimestrielles (40%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiement du projet Canadarm3 et des Interfaces robotisées externes de la station Gateway (GERI).

Paielements de transfert

La diminution de 2,6 millions de dollars des dépenses trimestrielles (-20%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE).

3. Risques et incertitudes

L'ASC exerce ses activités dans un contexte en constante évolution. La nature spécifique du Programme spatial canadien (PSC) confronte l'ASC à des enjeux liés au développement de technologies avancées ainsi qu'à l'aspect international de certains projets. Pour le Canada, les activités spatiales doivent être réalisées en partenariat avec les autres puissances spatiales au moyen de technologies novatrices. La nature internationale et les défis techniques associés au développement et à la mise en œuvre de technologies innovantes, en collaboration avec de multiples partenaires, génèrent des risques dans la réalisation des projets. De même, la possibilité d'une interruption de services ou d'une divulgation non autorisée d'information découlant d'un événement de cybersécurité pose un risque additionnel aux opérations de l'ASC. Ces éléments se traduisent en des risques financiers associés à l'utilisation des fonds tels que le report des fonds et la hausse des coûts.

De l'Accord de coopération Canada / l' ASE émane également des risques tels que les montants payables qui varient en fonction des changements des statistiques sur le produit national brut (PNB), de la variation de la devise canadienne par rapport à l'euro (taux de change), de l'inflation et de l'application de la politique industrielle de l'ASE. Ces risques ont une incidence à la fois sur les coûts et le profil des flux de trésorerie.

Pour atténuer ces risques, l'ASC revoit régulièrement son portfolio de projets, ses plans d'activités, ses échéanciers et ses stratégies de gestion financière pour s'adapter aux changements apportés aux programmes spatiaux de ses principaux partenaires (National Aeronautics and Space Administration (NASA), ASE et autres agences spatiales). De plus, des pratiques rigoureuses de gestion de projets sont en place, ainsi que des mesures d'atténuation des risques de cybersécurité. Ces initiatives permettent à l'ASC de faire le suivi et de rapporter sur les progrès de ses engagements, d'évaluer l'efficacité de ses travaux et d'harmoniser ses ressources avec les priorités.

Également, afin de renforcer les mesures déjà en place, l'ASC s'appuie sur un cadre structuré de gestion des risques, incluant des consultations interdisciplinaires lors de l'estimation des coûts, un suivi rigoureux par des tableaux de bord mensuels, un registre formel des risques, et un processus d'attestation financière exigeant. Ces mécanismes permettent une détection précoce des écarts, une adaptation rapide aux imprévus, et une meilleure prévisibilité financière malgré les défis liés à l'inflation, à la rareté des fournisseurs spécialisés, à l'immaturité de certaines technologies et aux ajustements imposés par des partenaires internationaux.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du premier trimestre de 2026-2027.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par,

La version originale a été signée par
Jean-Claude Piedboeuf le 21 août 2026

Jean-Claude Piedboeuf Date
Président intérimaire
Longueuil, Québec

La version originale a été signée par
Jennifer Fisher le 17 août 2026

Jennifer Fisher Date
Vice-présidente intérimaire, Stratégie corporative et
Innovation, et Dirigeante principale des finances
Longueuil, Québec

AGENCE SPATIALE CANADIENNE
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2026
État des autorisations (non audité)
(en milliers de dollars)

Annexe 1

	Exercice 2026-2027			Exercice 2025-2026		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027 (2)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2026	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (2)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	312 871	42 072	42 072	282 745	33 919	33 919
Crédit 5: Dépenses en capital	520 371	24 951	24 951	466 960	18 052	18 052
Crédit 10: Subventions et contributions	60 981	10 431	10 431	67 018	12 988	12 988
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	19 715	4 929	4 929	17 358	4 340	4 340
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	86	0	-	50	-	-
Autorisations budgétaires totales	914 024	82 383	82 383	834 131	69 299	69 299

(2) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

AGENCE SPATIALE CANADIENNE
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2026
Dépenses ministérielles budgétaires par article
courant (non audité)
(en milliers de dollars)

Annexe 2

	Exercice 2026-2027			Exercice 2025-2026		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027 (2)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2026	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (2)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dépenses:						
Personnel	139 928	31 374	31 374	130 811	27 653	27 653
Transports et communications	8 304	1 094	1 094	8 311	775	775
Information	642	244	244	1 242	67	67
Services professionnels et spéciaux	504 169	36 582	36 582	612 297	26 088	26 088
Location	7 802	619	619	3 870	914	914
Service de réparation et d'entretien	3 851	768	768	3 209	144	144
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 219	353	353	1 629	337	337
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages		0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	184 348	918	918	3 067	316	316
Paievements de transfert	60 981	10 430	10 430	67 018	12 988	12 988
Autres subventions et paiements	2 780	1	1	2 677	17	17
Dépenses budgétaires totales	914 024	82 383	82 383	834 131	69 299	69 299

(2) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.